caceis
INVESTOR SERVICES

BONHÔTE SELECTION

Rapport annuel
30 juin 2026

CACEIS (Switzerland) SA

Route de Signy 35 - Case postale 2259 CH-1260 Nyon
Tél. +41 58 261 94 00 - Fax +41 58 261 94 60
www.caceis.com

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du fonds **3**
Intervenants dans la vie du fonds **4**
Informations générales sur le fonds ombrelle et les compartiments **5**
Performances **6**
Rémunérations **7**
Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire **8**
Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière **9**
Bonhôte Selection - Global Emerging Multi-Fonds (CHF) **12**
Bonhôte Selection - Global Bonds ESG **19**
Rapport abrégé de la société d'audit sur les comptes annuels **31**

Fonds ombrelle contractuel de droit suisse, relevant du genre « autres fonds en placements traditionnels » subdivisé en compartiments suivants :

- Bonhôte Selection – Global Emerging Multi-Fonds (CHF)
- Bonhôte Selection – Global Bond ESG

Direction

CACEIS (Switzerland) SA
Route de Signy 35,
1260 Nyon

Banque dépositaire

CACEIS Bank, Montrouge,
Succursale de Nyon / Suisse
Route de Signy 35,
1260 Nyon

CACEIS (Switzerland) SA

Conseil d'administration :

Joseph **Saliba**	Président
Yvar **Mentha**	Vice-président
Jacques **Bourachot**	Administrateur
Marc-André **Poirier**	Administrateur
Jean-Pierre **Valentini**	Administrateur
Barry **McGuire**	Administrateur

Direction :

Oscar **Garcia**	Directeur Général (jusqu'au 10.07.2025)
Guillaume **Lapierre**	Directeur Général (depuis le 18.09.2025)
Claude **Marchal**	Sous-directeur
Lionel **Bauer**	Sous-directeur
Michelle **Carle**	Sous-directrice (depuis le 11.12.2025)

Gestionnaire mandaté :
Banque Bonhôte & Cie SA
Quai Ostervald 2,
2001 Neuchâtel

Conseiller en placement :
Compartiment Bonhôte Selection –
Global Emerging Multi-Fonds (CHF)
Prisminvest SA
Route de la Longeraie 7,
1110 Morges

Banque dépositaire :
CACEIS Bank, Montrouge,
Succursale de Nyon / Suisse
Route de Signy 35,
1260 Nyon

Société d'audit :
KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6,
1211 Genève

Informations générales sur le fonds ombrelle et les compartiments

Bonhôte Selection est un fonds ombrelle contractuel de droit suisse, relevant du type "autres fonds en placements traditionnels", au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006, subdivisé en compartiments suivants :
- Bonhôte Selection – Global Emerging Multi-Fonds (CHF) (ci-après «Global Emerging Multi-Fonds (CHF)»)
- Bonhôte Selection - Global Bond ESG (ci-après «Global Bond ESG»)

Le contrat de fonds de placement a été établi par CACEIS (Switzerland) SA, Nyon, en tant que direction du fonds, et soumis avec l'approbation de CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, en tant que banque dépositaire, à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), et approuvé par celle-ci la première fois le 1er octobre 2003. Les approbations additionnelles pour le lancement des compartiments Global Emerging Multi-Fonds (CHF) et Global Bonds ESG ont été données respectivement le 29 juillet 2005 et le 21 mars 2024.

Les compartiments sont basés sur un contrat de placement collectif (contrat de fonds) aux termes duquel la direction du fonds s'engage à faire participer l'investisseur au compartiment correspondant, proportionnellement aux parts qu'il a acquises, et à gérer le compartiment conformément aux dispositions de la loi et du contrat de fonds, à titre autonome et en son propre nom. La banque dépositaire est partie au contrat conformément aux tâches qui lui sont dévolues par la loi et le contrat de fonds.

L'investisseur n'a droit qu'à la fortune et au revenu du compartiment auquel il participe. Pour les engagements revenant à un compartiment, seul le compartiment en question en répond.

Conformément au contrat de fonds, la direction est en droit, avec le consentement de la banque dépositaire et l'autorisation de l'autorité de surveillance, de créer à tout moment, d'autres classes de parts, de les supprimer ou de les regrouper.

Au sein du compartiment Global Bonds ESG, les quatres classes de parts suivantes existent :
- Les classes IA (CHF) et ID (CHF), dont la monnaie de référence est le franc suisse (CHF), sont accessibles à tous les investisseurs avec pour minimum d'investissement 1 part.
- La classe IDUH (USD), dont la monnaie de référence est le dollar américain (USD), est accessible à tous les investisseurs avec pour minimum d'investissement 1 part.
- La classe XA[1] (CHF), dont la monnaie de référence est le franc suisse (CHF), est accessible uniquement aux investisseurs avec pour minimum d'investissement initial de CHF 10 millions et ayant conclu un mandat de gestion écrit avec le gestionnaire de fortune.

[1] Classe non commercialisée au 30.06.2026

Performances

	Devises	Lancement	2025	2026	Depuis le lancement [1]
Bonhôte Selection – Global Emerging Multi-Fonds (CHF)	CHF	29.09.05	10.28%	30.79%	79.95%
Bonhôte Selection – Global Bond ESG Classe IA (CHF)	CHF	05.04.24	0.71%	0.08%	3.07%
Bonhôte Selection – Global Bond ESG Classe ID (CHF)	CHF	05.04.24	0.71%	0.08%	3.08%
Bonhôte Selection – Global Bond ESG Classe IDUH (USD)	USD	05.04.24	15.19%	-1.70%	15.26%

[1] jusqu'au 30.06.2026

De par la nature de sa stratégie de placement, le fonds n'utilise pas de benchmark. Les références aux performances passées ne sauraient garantir leur évolution future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais qui peuvent être perçus lors de la souscription et du rachat de parts.

Rémunérations

Rémunérations et frais à la charge de l'investisseur (extrait du § 18 du contrat de fonds)

Commission d'émission en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse ou à l'étranger	au maximum **1.00%** de la valeur nette d'inventaire
Commission de rachat en faveur de la direction du fonds, de la banque dépositaire et/ou des distributeurs en Suisse ou à l'étranger	Aucune

Rémunérations et frais à la charge de la fortune des compartiments (extrait du § 19 du contrat de fonds)

Commission de gestion de la direction du fonds (calculée sur la valeur nette d'inventaire) Elle est utilisée pour la direction, l'Asset Management et la commercialisation des compartiments Par ailleurs, des rétrocessions sont payées sur la commission de gestion de la direction du fonds conformément au ch. 1.10.3 du prospectus.	
● Pour le compartiment Global Emerging Multi-Fonds (CHF) jusqu'à CHF 150 millions au-delà de CHF 150 millions	 **1.70%** au maximum p.a. **1.65%** au maximum p.a.
● Pour le compartiment Global Bond ESG Classes IA (CHF) Classes XA (CHF) [1] Classes ID (CHF) Classes IDUH (USD)	 **1.00%** au maximum p.a. **0.30%** au maximum p.a. **1.00%** au maximum p.a. **1.00%** au maximum p.a.
Commission de la banque dépositaire (calculée sur la valeur nette d'inventaire des compartiments et calculée sur le volume des flux/opérations)	**0.15%** au maximum p. a.
Pour le versement du produit annuel aux investisseurs, la banque dépositaire débite les compartiments d'une commission de :	**0.50%** au maximum du montant brut distribué
Commission de la direction pour le versement du produit de liquidation en cas de dissolution	**0.50%** de la valeur nette d'inventaire

[1] Classe non commercialisée au 30 juin 2026.

Taux effectivement appliqués pour les rémunérations et frais à la charge de la fortune des compartiments

Commission de la banque dépositaire [2]
- Pour le compartiment Global Emerging Multi-Fonds (CHF) **0.0952%**
- Pour le compartiment Global Bond ESG **0.0663%**

Commission de gestion de la direction du fonds
- Pour le compartiment Global Emerging Multi-Fonds (CHF) **1.400%**
- Pour le compartiment Global Bond ESG **0.600%**

En supplément, les autres rémunérations et frais accessoires énumérés dans le § 19 du contrat de fonds peuvent être facturés aux compartiments.

[2] En raison de l'imputation de frais selon le volume des flux/opérations, les taux effectifs fluctuent d'une année à l'autre. Au 30.06.2025 le taux effectif de la commission de la banque dépositaire était de 0.103% pour le compartiment Global Emerging Multi-Fonds (CHF) et de de 0.065% pour le compartiment Global Bond ESG.

«Soft commissions»

La direction du fonds n'a pas conclu de conventions de partage de frais ni de conventions concernant des «soft commissions».

Principes d'évaluation et de calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire de chaque compartiment est déterminée à la valeur vénale à la fin de l'exercice annuel et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées, dans l'unité de compte du compartiment correspondant. Les jours où les bourses ou marchés des pays principaux de placement d'un compartiment sont fermés (par exemple : jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul de la valeur nette d'inventaire dudit compartiment.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux ouverts sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction de fonds peut les évaluer selon le ch. 2.

La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante :
Le prix d'évaluation des placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée au nouveau rendement du marché. En l'absence de prix actuel du marché, on se réfère en règle générale à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Pour le compartiment Global Bonds ESG les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance, majoré des intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'un compartiment résulte de la valeur vénale de la fortune du compartiment, réduite d'éventuels engagements du compartiment, divisée par le nombre de parts en circulation. Le résultat est arrondi à CHF 0.01.

Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière

Les modifications susmentionnées sont entrées en vigueur après la date de clôture au 1er juillet 2026.

Nyon, le 5 mai 2026, CACEIS (Switzerland) SA, en tant que direction du fonds contractuel de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » Bonhôte Selection et CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, en tant que banque dépositaire du fonds, informent les investisseurs des modifications suivantes apportées au prospectus avec contrat de fonds intégré :

1. CHANGEMENT DE DIRECTION DU FONDS

Dans le cadre d'un changement de direction du fonds conformément à l'art. 39 de la loi fédérale sur les établissements financiers (LEFIN) en relation avec l'art. 64 de l'ordonnance sur les établissements financiers (OEFIN), il est prévu de transférer la fonction de direction du fonds de CACEIS (Switzerland) SA, à Nyon, à Solutions & Funds SA, à Morges.
Sous réserve de l'approbation de la FINMA, le changement de direction du fonds prendra effet au 1er juillet 2026.

Le changement de direction de fonds n'entraîne aucun frais pour les investisseurs.

2. CHANGEMENT DE BANQUE DÉPOSITAIRE

Dans le cadre d'un changement de banque dépositaire conformément à l'art. 74 LPCC, il est prévu de transférer la fonction de banque dépositaire de CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, à Nyon, à la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), à Lausanne.

Sous réserve de l'approbation de la FINMA, le changement de banque dépositaire prendra effet au 1er juillet 2026.

Le changement de banque dépositaire n'entraîne aucun frais pour les investisseurs.

Pour des raisons techniques et opérationnelles liées aux changements de direction de fonds et de banque dépositaire, l'émission et le remboursement des parts des compartiments Bonhôte Selection – Global Emerging Multi-Fonds (CHF) et Bonhôte Selection – Global Bonds ESG seront traités de la manière suivante durant le changement de banque dépositaire :
Les demandes de rachat et de souscription sont acceptées par la banque dépositaire actuelle CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, jusqu'au 30 juin 2026, 14:00 heure locale en Suisse. Les demandes de rachat et de souscription sont acceptés par la nouvelle banque dépositaire Banque Cantonale Vaudoise (BCV), à Lausanne à partir du 1er juillet 2026, à compter de l'ouverture des marchés en Suisse. Tous les ordres soumis entre le 26 juin 2026 14:01 jusqu'au 3 juillet 2026 14:00 seront retenus et traités avec la VNI du 13 juillet 2026, par la nouvelle banque dépositaire, la BCV.

2. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE FONDS

a) Dénomination ; société et siège de la direction de fonds, de la banque dépositaire et du gestionnaire de fortune (§1 ch. 2)

Le §1 ch.2 est modifié dans ce sens :
La direction de fonds est ~~CACEIS (Switzerland) SA, Nyon.~~ *Solutions & Funds SA, Morges*.

b) Dénomination ; société et siège de la direction de fonds, de la banque dépositaire et du gestionnaire de fortune (§1 ch. 3)

Le §1 ch.3 est modifié dans ce sens :
La banque dépositaire est ~~CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, Nyon.~~ *la Banque Cantonale Vaudoise (BCV), Lausanne*.

c) Respect des directives de placement (§7 ch. 2)

Le §7 ch.2 est modifié dans ce sens :
Lorsque les limites sont dépassées par suite de variations du marché, le volume des placements doit être réduit au taux admissible dans un délai raisonnable en tenant compte des intérêts des investisseurs. **En cas de violation active des prescriptions de placement, notamment par des achats ou des ventes, le volume des placements doit être immédiatement réduit au taux admissible. Si les investisseurs ne sont pas indemnisés du dommage résultant d'une violation active des prescriptions de placement, celle-ci doit être immédiatement communiquée à la société d'audit et publiée dès que possible dans les organes de publication. La communication et la publication doivent comprendre une description concrète de la violation active des prescriptions de placement et du dommage qui en a résulté pour les investisseurs. Le rapport annuel doit rendre compte de toutes les violations actives des prescriptions de placement.** Lorsque des limitations en relation avec des dérivés sont affectées par une modification du delta selon le § 12 ci-après, l'état régulier doit être rétabli dans les trois jours ouvrables bancaires au plus tard en sauvegardant les intérêts des investisseurs.

d) Politique de placement - Politique en matière de durabilité du compartiment Global Bonds ESG (§8 ch. 2b – anciennement §8 2c)

La politique de durabilité du compartiment Global Bonds ESG a été actualisée afin de se conformer à l'autorégulation de l'AMAS.

À ce titre, la politique de durabilité définit dorénavant un objectif d'alignement visant à [améliorer les paramètres ESG du portefeuille du compartiment.

e) Politique de placement - garantie de liquidité (§8 ch. 8)

Le §8 ch.8 est modifié dans ce sens :

La direction de fonds garantit **que la liquidité du fonds est adaptée aux placements, à la politique de placement, à la répartition des risques, au cercle des investisseurs et à la fréquence de rachat des parts**. Les détails **du processus de gestion du risque de liquidité** sont indiqués dans le prospectus.

f) Emission et rachat de parts (§17 ch. 7)

Le §17 ch.7 est modifié dans ce sens :
Compartiment*s Global Emerging Multi-Fonds (CHF) et* Global Bonds ESG : dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'une indisponibilité insuffisante de liquidités, et dans l'intérêt des investisseurs restants dans le compartiment, la direction de fonds se réserve le droit de procéder à la réduction de toutes les demandes de rachat (gating) les jours où la somme totale des rachats dépassent 15% de la fortune du compartiment. (…)

g) Rémunérations et frais accessoires à la charge de l'investisseur (§18 ch. 2)

Le §18 a été complété par le ch. 2 suivant (anciennement §19 ch. 10) :

Pour le versement du produit de liquidation en cas de dissolution d'un compartiment, la direction impute à l'investisseur une commission de 0.50% sur la valeur nette d'inventaire.

h) Rémunérations et frais accessoires à la charge de la fortune des compartiments

Le §19 ch. 4 est modifié dans ce sens :

4. La direction de fonds et la banque dépositaire ont par ailleurs droit au remboursement, à la charge de la fortune du fonds, respectivement des compartiments, des frais accessoires suivants, inhérents à l'exécution du contrat de fonds de placement :

   a) les frais **en lien avec l'achat et la vente** de placements, **y compris les opérations de couverture**, notamment **les** courtages usuels du marché, **les** commissions, **les frais de règlement et de liquidation, ainsi que les frais bancaires**, impôts et taxes, ainsi que les frais d'examen et de maintien des normes de qualité de placements physiques ;
   b) les taxes perçues par l'autorité de surveillance pour la constitution, la modification, la liquidation, la fusion ou le regroupement de Fonds ou d'éventuels compartiments ;
   c) les émoluments annuels de l'autorité de surveillance ;
   d) les honoraires de la société d'audit pour **l'audit** et pour les attestations délivrées en relation avec **les constitutions, les modifications**, la liquidation, la fusion ou le regroupement de **f**onds ou d'éventuels compartiments ;
   e) les honoraires de conseillers juridiques et fiscaux en relation avec la constitution, la modification, la liquidation, la fusion ou le regroupement de **f**onds ou d'éventuels compartiments, ainsi qu'avec la défense générale des intérêts du Fonds et de ses investisseurs ;
   f) les frais de publication de la valeur nette d'inventaire du Fonds ou de ses compartiments ainsi que tous les frais occasionnés par les communications aux investisseurs (y compris les frais de traduction), **qui ne sont** pas imputables à un comportement fautif de la direction ;
   g) les frais d'impression **et de traduction** de documents juridiques ainsi que des rapports annuels et semestriels du Fonds ;
   h) les frais occasionnés par l'éventuel enregistrement du Fonds auprès d'une autorité de surveillance étrangère, notamment les émoluments perçus par l'autorité de surveillance étrangère, frais de traduction et indemnités versées au représentant ou au service de paiement à l'étranger ;
   i) les frais en relation avec l'exercice de droits de vote ou de droits de créancier par le fonds, y compris les honoraires de conseillers externes ;
   j) les frais et honoraires liés à des droits de propriété intellectuelle déposés au nom du fonds ou pris en licence par ce dernier ;

k) tous les frais occasionnés par des mesures extraordinaires prises par la direction, le gestionnaire de placements collectifs ou la banque dépositaire pour défendre les intérêts des investisseurs **;**
l) les frais d'enregistrement ou de renouvellement d'un identificateur d'entité juridique (Legal Entity Identifier) auprès d'un **bureau d'enregistrement en Suisse ou à l'étranger ;**
m) les frais et émoluments liés à la cotation du fonds ;
n) les frais et émoluments liés à l'achat et à l'utilisation de données et de licences de données, pour autant qu'ils puissent être imputés au fonds et qu'ils ne constituent pas des frais de recherche ;
o) les frais et émoluments liés à l'utilisation de labels indépendants et à l'examen effectué par ceux-ci. »

Le §19 ch. 5 est modifié dans ce sens :

5. Les frais mentionnés sous ch. 4 let. a **(hormis les frais d'examen et de maintien des normes de qualité de placements physiques)** sont directement ajoutés à la valeur de revient ou déduits de la valeur de vente. »

Le chiffre 10 du §19 a été effacé de ce paragraphe et inscrit au §18, chiffre 2 (nouveau).

i) Suppression du compartiment « Obligations HR Multi-Fonds (CHF) (en liquidation) »

Le compartiment « Obligations HR Multi-Fonds (CHF) (en liquidation) » a été supprimé du contrat de fonds.

Divers

D'autres modifications mineures, portant notamment sur des corrections orthographiques et des ajustements cosmétiques, ont été apportées au contrat de fonds. Pour toute information complémentaire, nous vous rappelons que le contrat de fonds est accessible gratuitement auprès de la direction du fonds, sur simple demande.

4. MODIFICATIONS DU PROSPECTUS

Le prospectus a été adapté en conséquence. Pour toute information complémentaire, nous vous rappelons que le prospectus est accessible gratuitement auprès de la direction du fonds, sur simple demande.

***

Nyon, le 12 mai 2026, CACEIS (Switzerland) SA, en tant que direction du fonds contractuel de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels » Bonhôte Selection et CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Nyon / Suisse, en tant que banque dépositaire du fonds, informent les investisseurs des modifications suivantes apportées au prospectus avec contrat de fonds intégré :

Modifications du prospectus (1ère partie)

1.6 Conditions d'émission et de rachat des parts du fonds de placement

Le texte relatif au jour de passation de l'ordre et au jour d'évaluation en cas de vendredi férié a été modifié.

Dans l'ancienne version, il était prévu que les demandes de souscription et de rachat devaient parvenir à la banque dépositaire au plus tard le vendredi à 12h (jour de passation de l'ordre) ou **le jour ouvrable bancaire précédent jusqu'à 12h en cas de vendredi férié**, afin de pouvoir être calculées le jour ouvrable bancaire suivant, soit le lundi (jour d'évaluation) ou le jour ouvrable bancaire suivant en cas de lundi férié sur la base de la valeur d'inventaire calculée ce jour-là.

Dans la nouvelle version, il est désormais indiqué qu'**en cas de jour de passation de l'ordre férié, les demandes de souscription et de rachat sont remises au jour ouvrable bancaire suivant le vendredi, jusqu'à 12h**, afin d'être calculées le jour ouvrable bancaire suivant, le jour d'évaluation étant déplacé en conséquence.

La modification concerne les deux compartiments, à savoir Bonhôte Selection – Global Emerging Multi-Fonds (CHF) et Bonhôte Selection – Global Bonds ESG.

Compte de fortune

	30.06.26	30.06.25
Valeur vénale	**CHF**	**CHF**
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	12'705'622.57	9'248'389.83
Avoirs en banque		
à vue	255'838.15	234'744.88
Autres actifs	312.05	2'559.51
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	**12'961'772.77**	**9'485'694.22**
Engagements en banque	0.00	-93'789.65
Autres engagements	-57'035.22	-46'147.89
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	**12'904'737.55**	**9'345'756.68**

Variation de la fortune nette

	01.07.25 30.06.26	01.07.24 30.06.25
	CHF	**CHF**
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	9'345'756.68	10'395'873.43
Distribution	-107'100.04	-107'113.24
Solde des mouvements de parts	-544'082.48	-845'051.03
Résultat total	4'210'163.39	-97'952.48
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	**12'904'737.55**	**9'345'756.68**

Evolution du nombre de parts

		01.07.25 30.06.26	01.07.24 30.06.25
Situation en début de période comptable		86'729	94'431
Parts émises		6'608	21'642
Parts rachetées		11'022	29'344
Situation à la fin de la période comptable		**82'315**	**86'729**
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	**CHF**	**156.77**	**107.76**

Compte de résultats

	01.07.25 30.06.26 CHF	01.07.24 30.06.25 CHF
Revenus		
Revenus des valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	154'544.47	107'672.35
Revenus des avoirs		
à vue	1'194.85	3'286.75
Autres revenus	855.11	0.00
Participation des souscripteurs aux revenus courus	-4'763.18	-19'600.98
Total des revenus	**151'831.25**	**91'358.12**
Charges		
Rémunérations règlementaires versées :		
à la direction	-10'703.87	-9'343.72
à la banque dépositaire	-10'185.91	-9'597.82
au gestionnaire	-139'150.34	-121'468.10
Frais de révision	-12'431.50	-12'431.50
Intérêts négatifs	-1'274.76	-291.80
Intérêts passifs	-182.54	-670.35
Autres charges	-6'912.21	-16'855.79
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	20'103.08	30'182.97
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	8'288.43	17'506.38
Total des charges	**-152'449.62**	**-122'969.73**
Ajustement Fiscal [1]	155'162.84	139'283.96
Résultat net	**154'544.47**	**107'672.35**
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	647'008.86	253'794.54
Transfert partiel de charges sur gains de capital réalisés	-20'103.08	-30'182.97
Résultat réalisé	**781'450.25**	**331'283.92**
Variations des gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	3'428'713.14	-429'236.40
Résultat total	**4'210'163.39**	**-97'952.48**

Utilisation du résultat

BONHOTE SEL- GLOBAL EMERGING MULTI-FONDS	01.07.25 30.06.26 CHF	01.07.24 30.06.25 CHF
Résultat net	**154'544.47**	**107'672.35**
Report de l'exercice précédent	554.17	425.78
Résultat disponible pour être réparti	**155'098.64**	**108'098.13**
Distribution	-154'752.20	-107'543.96
Report à nouveau	**346.44**	**554.17**
TER synthétique en % :	2.24	2.52

[1] Selon la circulaire N°24 de l'Administration fédérale des contributions AFC ch. 2.8 un ajustement fiscal a été effectué afin de présenter un résultat net correspondant au montant des revenus imposables des fonds cibles. Cet ajustement fiscal est porté en diminution des gains/pertes du capital réalisés(-es).

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 30.06.25	Achats[1]	Ventes[2]	Total au 30.06.26	Cours	Valeur vénale CHF	en %
Parts d'autres placements collectifs							
FRANKLIN FTSE KOREA UCITS ETF	36'000	0	9'900	26'100	111.60	2'349'595.83	18.13
FRANKLIN FTSE TAIWAN UCITS ETF	0	50'000	12'300	37'700	72.60	2'207'834.07	17.03
ISHARES CORE MSCI EM IMI UCITS ETF USD ACC	0	11'400	8'570	2'830	55.75	127'268.16	0.98
ISHARES MSCI CHINA UCITS ETF USD ACC	182'000	0	0	182'000	5.26	772'815.33	5.96
ISHARES MSCI EM LATIN AMERICA UCITS ETF USD (DIST)	48'000	0	0	48'000	20.29	785'688.27	6.06
ISHARES MSCI SAUDI ARABIA CAPPED UCITS ETF USD ACC	66'000	0	0	66'000	6.29	334'981.72	2.58
ISHARES MSCI SOUTH AFRICA UCITS ETF USD (ACC)	0	6'000	0	6'000	57.14	276'554.00	2.13
ISHARES MSCI TAIWAN UCITS ETF USD (DIST)	18'000	3'800	18'000	3'800	204.17	625'840.96	4.84
Irlande						*7'480'578.34*	*57.71*
Dollar Us						7'480'578.34	57.71
Valeurs mobilières négociées en bourse						**7'480'578.34**	**57.71**
ASHOKA WHITEOAK INDIA LEADERS FUND CLASS D USD ACC	2'833	0	0	2'833	251.33	574'271.31	4.43
FEDERATED HERMES ASIA EX-JAPAN EQUITY FUND CLASS F USD ACCU	0	28'088	0	28'088	6.98	158'188.62	1.22
FSSA INDIAN SUBCONTINENT FUND CLASS III ACCUMULATION USD	12'767	4'987	2'620	15'134	41.93	511'854.42	3.95
UTI INDIA DYNAMIC EQUITY FUND INSTITUTIONAL CLASS	24'695	0	0	24'695	21.01	418'541.73	3.23
Irlande						*1'662'856.08*	*12.83*
BGF CHINA I2 USD	41'343	0	0	41'343	24.31	810'726.48	6.25
JPM ASIA GROWTH FUND C-AUSD	5'690	0	0	5'690	297.68	1'366'225.69	10.54
JPMORGAN FUNDS SICAV - GREATER CHINA FUND	12'868	0	0	12'868	82.52	856'570.64	6.61
NINETY ONE GLOBAL STRATEGY FUND ALL CHINA EQUITY FUND I CAP	18'040	0	0	18'040	36.33	528'665.34	4.08
UBS (LUX) EQUITY SICAV - ALL CHINA (USD) I-A1-ACC	4'330	0	4'330	0	0.00	0.00	0.00
Luxembourg						*3'562'188.15*	*27.48*
Dollar Us						5'225'044.23	40.31
MORGAN STANLEY INVESTMENT FUNDS ASIA OPPORTUNITY Z	7'690	0	7'690	0	0.00	0.00	0.00
Luxembourg						*0.00*	*0.00*
Euro						0.00	0.00
Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé ouvert au public						**5'225'044.23**	**40.31**
KALTCHUGA FUND RUSSIA EQUITIES A USD	26	0	0	26	0.00	0.00	0.00
PROSPERITY CAPITAL MANAGEMENT SICAV - RUSSIAN PROSPERITY FU	3'327	0	266	3'061	0.00	0.00	0.00
RUSSIAN PROSPERITY FUND A	1'774	0	0	1'774	0.00	0.00	0.00
Luxembourg						*0.00*	*0.00*

[1] Les achats englobent les transactions suivantes: achats, attributions à partir des droits de souscription, attributions sur la base des titres en portefeuille, conversions, distributions en titres, échanges, répartitions des titres, souscriptions, "split", titres gratuits, transfert, etc.

[2] Les ventes englobent les transactions suivantes: ventes, échanges, exercices des droits de souscription et d'option, remboursements, "reverse-splits", sorties dues à l'échéance, tirages au sort, transferts, etc.

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 30.06.25	Achats[1]	Ventes[2]	Total au 30.06.26	Cours	Valeur vénale CHF	en %
Dollar Us						0.00	0.00
Valeurs mobilières non cotées en bourse, évaluées selon des paramètres observables sur le marché						**0.00**	**0.00**
Parts d'autres placements collectifs						**12'705'622.57**	**98.02**

[1] Les achats englobent les transactions suivantes: achats, attributions à partir des droits de souscription, attributions sur la base des titres en portefeuille, conversions, distributions en titres, échanges, répartitions des titres, souscriptions, "split", titres gratuits, transfert, etc.
[2] Les ventes englobent les transactions suivantes: ventes, échanges, exercices des droits de souscription et d'option, remboursements, "reverse-splits", sorties dues à l'échéance, tirages au sort, transferts, etc.

Inventaire de la fortune

Désignation	Valeur vénale CHF	en %[1]
Avoirs en banque		
à vue	255'838.15	1.98
Total avoirs en banque	**255'838.15**	**1.98**
Autres actifs	312.05	0.00
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	**12'961'772.77**	**100.00**
Autres engagements	-57'035.22	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	**12'904'737.55**	

Cours de change

1 EUR	=	CHF	0.92225
1 USD	=	CHF	0.80666

[1] % de la fortune totale

Répartition des placements dans les trois catégories d'évaluation

Catégorie d'évaluation conformément à l'OPC-FINMA Art. 84 al.2 :

	Valeur vénale CHF	en %[1]
Catégorie a :	**12'705'622.57**	**98.02**
Placements cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ouvert au public, évalués au prix payé selon les cours du marché principal		
Catégorie b :	**0.00**	**0.00**
Placements pour lesquels aucun cours selon la let. a n'est disponible, évalués selon des paramètres observables sur le marché		
Catégorie c :	**0.00**	**0.00**
Placements qui, en raison de paramètres non observables sur le marché, sont évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché		

[1] % de la fortune totale

Informations des années précédentes

Date	Devise	Valeur nette d'inventaire par part	Nombre de parts en circulation	Fortune nette du fonds	Distribution du revenu par part
30.06.24	CHF	110.09	94'431	10'395'873.43	1.16
30.06.25	CHF	107.76	86'729	9'345'756.68	1.24
30.06.26	CHF	156.77	82'315	12'904'737.55	1.88

Compte de fortune

	30.06.26	30.06.25
Valeur vénale	**CHF**	**CHF**
Valeurs mobilières		
Obligations, obligations convertibles	1'233'549.54	0.00
Parts d'autres placements collectifs	33'047'693.77	30'663'225.86
Instruments financiers dérivés	-138'922.72	188'717.18
Avoirs en banque		
à vue	717'052.90	1'240'773.60
Autres actifs	11'586'362.82	236'882.17
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	**46'445'736.31**	**32'329'598.81**
Autres engagements	-11'534'640.48	-65'284.91
Rachats à payer	0.00	-25'599.49
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	**34'911'095.83**	**32'238'714.41**

Variation de la fortune nette

	01.07.25 30.06.26	05.04.24 30.06.25
	CHF	**CHF**
Fortune nette du fonds au début de la période comptable	32'238'714.41	0.00
Distribution	-13'736.15	0.00
Paiement de l'impôt anticipé sur le résultat reporté capitalisé	-226'650.79	0.00
Solde des mouvements de parts	2'564'269.01	31'635'800.35
Résultat total	348'499.35	602'914.06
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	**34'911'095.83**	**32'238'714.41**

Evolution du nombre de parts

Classe IA (CHF)

		01.07.25 30.06.26	05.04.24 30.06.25
Situation en début de période comptable		308'555	0
Parts émises		43'947	325'053
Parts rachetées		18'851	16'498
Situation à la fin de la période comptable		**333'651**	**308'555**
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	**CHF**	**102.38**	**101.99**

Classe ID (CHF)

		01.07.25 30.06.26	05.04.24 30.06.25
Situation en début de période comptable		7'277	0
Parts émises		390	7'707
Parts rachetées		519	430
Situation à la fin de la période comptable		**7'148**	**7'277**
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	**CHF**	**101.37**	**101.99**

Classe IDUH (USD)

		01.07.25 30.06.26	05.04.24 30.06.25
Situation en début de période comptable		290	0
Parts émises		0	290
Parts rachetées		0	0
Situation à la fin de la période comptable		**290**	**290**
Valeur nette d'inventaire par part à la fin de la période comptable	**USD**	**112.93**	**115.57**

Compte de résultats

	01.07.25 30.06.26 CHF	05.04.24 30.06.25 CHF
Revenus		
Revenus des valeurs mobilières		
Obligations, obligations convertibles	21'369.44	0.00
Parts d'autres placements collectifs	835'714.08	630'512.26
Revenus des avoirs		
à vue	5'380.25	8'913.89
Participation des souscripteurs aux revenus courus	1'754.14	10'736.97
Total des revenus	**864'217.91**	**650'163.12**
Charges		
Rémunérations règlementaires versées :		
à la direction	-34'403.74	-35'870.64
à la banque dépositaire	-22'814.34	-23'307.34
au gestionnaire	-172'018.77	-179'353.17
Frais de révision	-12'431.50	-12'972.00
Intérêts négatifs	-5'948.24	-1'230.29
Intérêts passifs	-100.74	-15.09
Autres charges	-6'483.60	-16'586.96
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus courus	-27.06	-2'221.22
Total des charges	**-254'227.99**	**-271'556.71**
Ajustement Fiscal [1]	225'724.16	251'905.85
Résultat net	**835'714.08**	**630'512.26**
Gains/pertes du capital réalisés(-es)	-1'397'312.05	-60'575.52
Résultat réalisé	**-561'597.97**	**569'936.74**
Variations des gains/pertes du capital non-réalisés(-es)	910'097.32	32'977.32
Résultat total	**348'499.35**	**602'914.06**

Utilisation du résultat

Classe IA (CHF)	01.07.25 30.06.26 CHF	05.04.24 30.06.25 CHF
Résultat net	**817'380.14**	**617'395.71**
Résultat disponible pour être réparti	**817'380.14**	**617'395.71**
Paiement de l'impôt anticipé sur le résultat reporté thésaurisé	-286'083.05	-216'088.50
Revenu net réinvesti transféré au compte de parts	531'297.09	401'307.21
Report à nouveau	**0.00**	**0.00**

[1] Selon la circulaire N°24 de l'Administration fédérale des contributions AFC ch. 2.8 un ajustement fiscal a été effectué afin de présenter un résultat net correspondant au montant des revenus imposables des fonds cibles. Cet ajustement fiscal est porté en diminution des gains/pertes du capital réalisés(-es).

Utilisation du résultat

Classe ID (CHF)	01.07.25 30.06.26 CHF	05.04.24 30.06.25 CHF
Résultat net	**17'696.10**	**12'566.22**
Report de l'exercice précédent	49.78	0.00
Résultat disponible pour être réparti	**17'745.88**	**12'566.22**
Distribution	-17'727.04	-12'516.44
Report à nouveau	**18.84**	**49.78**

Utilisation du résultat

Classe IDUH (USD)	01.07.25 30.06.26 CHF	05.04.24 30.06.25 CHF
Résultat net	**637.84**	**550.33**
Report de l'exercice précédent	2.23	0.00
Résultat disponible pour être réparti	**640.07**	**550.33**
Distribution	-638.63	-548.10
Report à nouveau	**1.44**	**2.23**

TER synthétique en % : **Classe IA (CHF)**	1.16	1.07 [1]
TER synthétique en % : **Classe ID (CHF)**	1.16	1.04 [1]
TER synthétique en % : **Classe IDUH (USD)**	1.16	1.07 [1]

[1] TER annualisé

Inventaire de la fortune

Désignation	Echéance	Total au 30.06.25	Achats[1]	Ventes[2]	Total au 30.06.26	Cours	Valeur vénale CHF	en %
Obligations, Obligations convertibles								
Obligations								
ALTERNATIVE FUND 4.0% 23-12-26	23.12.26	0	1'225'000	0	1'225'000	100.70	1'233'549.54	2.66
Luxembourg							*1'233'549.54*	*2.66*
Franc Suisse							1'233'549.54	2.66
Valeurs mobilières négociées en bourse							**1'233'549.54**	**2.66**
Obligations							**1'233'549.54**	**2.66**
Obligations, Obligations convertibles							**1'233'549.54**	**2.66**

[1] Les achats englobent les transactions suivantes: achats, attributions à partir des droits de souscription, attributions sur la base des titres en portefeuille, conversions, distributions en titres, échanges, répartitions des titres, souscriptions, "split", titres gratuits, transfert, etc.
[2] Les ventes englobent les transactions suivantes: ventes, échanges, exercices des droits de souscription et d'option, remboursements, "reverse-splits", sorties dues à l'échéance, tirages au sort, transferts, etc.

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 30.06.25	Achats[1]	Ventes[2]	Total au 30.06.26	Cours	Valeur vénale CHF	en %
Parts d'autres placements collectifs							
STATE STREET SPDR PORTFOLIO LONG TERM TREASURY ETF	81'000	0	81'000	0	0.00	0.00	0.00
VN EM MKS GV IX	23'300	0	23'300	0	0.00	0.00	0.00
États-Unis						*0.00*	*0.00*
Dollar Us						0.00	0.00
ISHARES CORE EUR CORP BOND UCITS ETF EUR (ACC)	0	570'460	0	570'460	5.43	2'856'233.46	6.15
JPMORGAN ETFS IRL ICAV JPM EUR CORP BD RESEARCH ENHANCED IN	0	28'215	28'215	0	0.00	0.00	0.00
SPDR BARCLAYS EURO CORP BOND UCITS ETF	19'000	37'200	56'200	0	0.00	0.00	0.00
Irlande						*2'856'233.46*	*6.15*
Euro						2'856'233.46	6.15
UBS ETF - SBIA® FOREIGN AAA-BBB 5-10 UCITS ETF (CHF) A-DIS	316'000	0	0	316'000	13.93	4'401'564.00	9.48
Luxembourg						*4'401'564.00*	*9.48*
Franc Suisse						4'401'564.00	9.48
Valeurs mobilières négociées en bourse						**7'257'797.46**	**15.63**
COLCHIS P2P INC SP MERITI 1-18	0	0	0	0	0.00	0.00	0.00
Îles Caïmans						*0.00*	*0.00*
TWELVE CAPITAL UCITS ICAV TWELVE CAT BOND FUND I USD ACC	36'000	6'000	0	42'000	171.14	5'798'147.76	12.48
Irlande						*5'798'147.76*	*12.48*
DANSKE-EMERG MKT DEBT HC-I	45'000	146'400	0	191'400	16.98	2'620'838.00	5.64
UBS LUX FUND SOLUTIONS JP MORGAN USD EM IG ESG DIVERSIFIED	98'000	0	0	98'000	14.22	1'124'416.27	2.42
Luxembourg						*3'745'254.27*	*8.06*
Dollar Us						9'543'402.03	20.54
IVO FUNDS - IVO EMERGING MARKETS CORPORATE DEBT SHORT DURAT	0	22'000	0	22'000	120.53	2'651'660.00	5.71
Luxembourg						*2'651'660.00*	*5.71*
CSIF (CH) BOND SWITZERLAND AAA-BBB BLUE QB	6'155	0	1'090	5'065	971.81	4'922'217.65	10.60
SWISSCANTO CH INDEX FUND V - SWISSCANTO CH INDEX BOND FUND	60'600	0	0	60'600	96.58	5'853'032.82	12.60
UBAM (CH)-HIGH GRADE CHF INCOME -U-	47'000	0	17'700	29'300	94.09	2'756'837.00	5.94

[1] Les achats englobent les transactions suivantes: achats, attributions à partir des droits de souscription, attributions sur la base des titres en portefeuille, conversions, distributions en titres, échanges, répartitions des titres, souscriptions, "split", titres gratuits, transfert, etc.

[2] Les ventes englobent les transactions suivantes: ventes, échanges, exercices des droits de souscription et d'option, remboursements, "reverse-splits", sorties dues à l'échéance, tirages au sort, transferts, etc.

Inventaire de la fortune

Désignation	Total au 30.06.25	Achats[1]	Ventes[2]	Total au 30.06.26	Cours	Valeur vénale CHF	en %
Suisse						*13'532'087.47*	*29.14*
Franc Suisse						16'183'747.47	34.84
Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé ouvert au public						**25'727'149.50**	**55.39**
COLCHIS INC RED SHS A S2012 09	74	0	16	58	1'348.86	62'746.81	0.14
Îles Caïmans						*62'746.81*	*0.14*
Dollar Us						62'746.81	0.14
Valeurs mobilières non cotées en bourse, évaluées selon des paramètres observables sur le marché						**62'746.81**	**0.14**
Parts d'autres placements collectifs						**33'047'693.77**	**71.16**

[1] Les achats englobent les transactions suivantes: achats, attributions à partir des droits de souscription, attributions sur la base des titres en portefeuille, conversions, distributions en titres, échanges, répartitions des titres, souscriptions, "split", titres gratuits, transfert, etc.
[2] Les ventes englobent les transactions suivantes: ventes, échanges, exercices des droits de souscription et d'option, remboursements, "reverse-splits", sorties dues à l'échéance, tirages au sort, transferts, etc.

Inventaire de la fortune

	Echéance	Achats	Devise	Ventes	Devise	Valeur vénale CHF	en %
Instruments Financiers Dérivés							
Contrat de change à terme [1]							
	18.09.26	8'925'017.50	CHF	11'150'000.00	USD	7'479.98	0.02
	18.09.26	2'431'375.00	CHF	2'650'000.00	EUR	378.60	0.00
	01.07.26	8'850'535.50	CHF	11'150'000.00	USD	-143'680.80	-0.31
	01.07.26	2'440'862.00	CHF	2'650'000.00	EUR	-3'100.50	-0.01
	18.06.26	2'391'386.50	CHF	2'650'000.00	EUR	0.00	0.00
	18.06.26	10'545'152.00	CHF	13'550'000.00	USD	0.00	0.00
	20.03.26	10'303'627.50	CHF	13'050'000.00	USD	0.00	0.00
	20.03.26	2'555'960.00	CHF	2'750'000.00	EUR	0.00	0.00
	19.12.25	795'316.50	CHF	990'000.00	USD	0.00	0.00
	19.12.25	649'540.50	CHF	700'000.00	EUR	0.00	0.00
	19.12.25	9'051'880.00	CHF	11'500'000.00	USD	0.00	0.00
	19.12.25	1'021'075.00	CHF	1'100'000.00	EUR	0.00	0.00
	19.12.25	693'300.00	CHF	750'000.00	EUR	0.00	0.00
	12.09.25	6'888'825.00	CHF	8'500'000.00	USD	0.00	0.00
	12.09.25	654'780.00	CHF	700'000.00	EUR	0.00	0.00
Contrat de change à terme [1]						**-138'922.72**	**-0.30**
Instruments Financiers Dérivés						**-138'922.72**	**-0.30**

[1] Cocontractant des opérations OTC: CACEIS Bank, Luxembourg Branch, BANQUE CANTONALE VAUDOISE

Inventaire de la fortune

Désignation	Valeur vénale CHF	en %[1]
Avoirs en banque		
à vue	717'052.90	1.53
Total avoirs en banque	**717'052.90**	**1.53**
Autres actifs	11'586'362.82	24.95
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	**46'445'736.31**	**100.00**
Autres engagements	-11'534'640.48	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	**34'911'095.83**	

Cours de change

1 EUR	=	CHF	0.92225
1 USD	=	CHF	0.80666

[1] % de la fortune totale

Répartition des placements dans les trois catégories d'évaluation

Catégorie d'évaluation conformément à l'OPC-FINMA Art. 84 al.2 :

	Valeur vénale CHF	en %[1]
Catégorie a :	**34'218'496.50**	**73.67**
Placements cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ouvert au public, évalués au prix payé selon les cours du marché principal		
Catégorie b :	**-76'175.91**	**-0.16**
Placements pour lesquels aucun cours selon la let. a n'est disponible, évalués selon des paramètres observables sur le marché		
Catégorie c :	**0.00**	**0.00**
Placements qui, en raison de paramètres non observables sur le marché, sont évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés en tenant compte des conditions actuelles du marché		

[1] % de la fortune totale

Risques sur instruments dérivés selon le Commitment I

Positions réduisant l'engagement	
Contrats de change à terme	22'786'712.72
Total en CHF	**22'786'712.72**
Total en % de la fortune nette du fonds	**65.27**

Informations des années précédentes

Date	Classe	Devise	Valeur nette d'inventaire par part	Nombre de parts en circulation	Fortune nette du fonds	Distribution du revenu par part	Thésaurisation du revenu par part
30.06.25	Classe IA (CHF)	CHF	101.99	308'555	31'469'846.46	-	2.0009
30.06.26	Classe IA (CHF)	CHF	102.38	333'651	34'160'077.80	-	2.4498
30.06.25	Classe ID (CHF)	CHF	101.99	7'277	742'190.07	1.72	-
30.06.26	Classe ID (CHF)	CHF	101.37	7'148	724'600.55	2.48	-
30.06.25	Classe IDUH (USD)	USD	115.57	290	33'516.17	2.38	-
30.06.26	Classe IDUH (USD)	USD	112.93	290	32'749.37	2.73	-

KPMG SA
Esplanade de Pont-Rouge 6
Case postale 1571
CH-1211 Genève 26

+41 58 249 25 15
kpmg.ch

RAPPORT ABRÉGÉ DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT SELON LA LOI SUR LES PLACEMENTS COLLECTIFS

À l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds sur les comptes annuels de Bonhôte Selection

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement Bonhôte Selection avec les compartiments :

- Bonhôte Selection – Global Emerging Multi-Fonds (CHF)
- Bonhôte Selection – Global Bonds ESG

Comprenant le compte de fortune au 30 juin 2026, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

© 2026 KPMG SA, société anonyme suisse, est une société du groupe KPMG Holding LLP. KPMG Holding LLP est membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

EXPERTsuisse Certified Company

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la direction de fonds.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

© 2026 KPMG SA, société anonyme suisse, est une société du groupe KPMG Holding LLP. KPMG Holding LLP est membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

EXPERTsuisse Certified Company

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure du contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration de la direction de fonds une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

KPMG SA

Bruno Beça
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Karl Hohberger

Genève, le 16 octobre 2026

Annexe :
Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 30 juin 2026, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)

© 2026 KPMG SA, société anonyme suisse, est une société du groupe KPMG Holding LLP. KPMG Holding LLP est membre de l'organisation mondiale KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Limited, une société à responsabilité limitée de droit anglais. Tous droits réservés.

EXPERTsuisse Certified Company